

**Conseil de Communauté**  
Séance du 21 mai 2015

**Date de la convocation** ..... 13 mai 2015

L'an deux mille quinze, le vingt et un mai à 20 h 30, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs (C.C.M.A.) s'est réuni, au siège de la collectivité, conformément à l'Article 2, 3<sup>ème</sup> Alinéa, de l'Arrêté Préfectoral n° 2013143-008 du 23 mai 2013 portant création de la C.C.M.A., modifié sous la présidence de M. Daniel LENOIR, Président et après convocations régulières faites à domicile.

Présents :

COMMUNE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Averton	PICHONNIER Jean-Paul	
Boulay les Ifs	LEGAY Yves	
Champfrémont	PIQUET Patrick	
Chevaigné du Maine	ROULLAND Claude	
Couptrain	LECOQ Gérard	
Courcité	DAUVERCHAIN Yves	
	MADELON Patrick	
Crennes sur Fraubée		
Gesvres	DUVALLET Denis	
Javron les Chapelles	RATTIER Daniel	
	BAYEL Jean-Claude	
	GOUPIL Corinne	
La Pallu	LEBLANC Sylvain	
Le Ham	ROULAND Diane	
Lignièrès Orgères	LELIEVRE Raymond	
Loupfougères	BOURGAULT Dominique	
Madré	BLANCHARD Bernard	
Neuilly le Vendin	CHESNEAU Daniel	
Pré en Pail	GESLAIN Denis	
	PICHEREAU Mariane	
	CORTES Yves	
Ravigny	FROGER Michel	
Saint Aignan de Couptrain	BLANCHARD Geneviève	
Saint Aubin du Désert	HESLOIN Marcel	

COMMUNE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Saint Calais du Désert	GUILMEAU Henri	
Saint Cyr en Pail	LECOURT Jean-Luc	
Saint Germain de Coulamer		BELLANGER Guy
Saint Mars du Desert	SAVER Gaspard	
Saint Pierre des Nids	AUREGAN Christelle	
	RAPY Jean	
	de PADIRAC Hervé	
Saint Samson	MILLET Marie-Renée	
Villaines la Juhel	LENOIR Daniel	
	CAILLAUD Pascal	
	CHAILLOU Laëtitia	
	TREINEN Renée	
	SOUTIF Guy	
	BESSE Marie-Françoise	
	PRINCE Michel	
	PERRIER Raymonde	
Villepail	FOUQUET Abel	

\* ayant voix délibérative en l'absence du délégué titulaire

Excusé(e)(s) :

CRENNES SUR FRAUBEE  
 JAVRON LES CHAPELLES  
 PRE EN PAIL  
 SAINT PIERRE DES NIDS

M. de POIX Loïc  
 Mme RAMON Stéphanie  
 M. DUPLAINE Loïc et Mme PAILLÉ Virginie  
 M. GOMBERT Jean-Luc et Mme PRIOUL Colette

Excusé(e)(s) et remplacé(e)(s) :

SAINT GERMAIN DE COULAMER

M. DILIS Alain, remplacé par M. BELLANGER Guy

Pouvoir(s) :

M. DUPLAINE Loïc à M. GESLAIN Denis  
 M. GOMBERT Jean-Luc à M. RAPY Jean  
 Mme PRIOUL Colette à Mme AUREGAN Christelle

Secrétaire de séance : Mme CHAILLOU Laetitia

En présence de :

Mme Huguette LAROCHE, Directrice Générale Adjointe

Membres en exercice .....	46	Membres présents .....	40	Quorum .....	23
Nombre de procuration .....	3	Membres votants .....	43		

**1. Désignation du Secrétaire de séance**

Conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., le Conseil de Communauté procède à la désignation du secrétaire de séance. **Mme Laëtitia CHAILLOU est désignée à l'unanimité.**

**2. Compte rendu séance précédente**

Le Président soumet à approbation le compte rendu du Conseil de Communauté en date du 16 avril 2015. **Celui-ci est adopté à l'unanimité.**

**Délibération n° 2015CCMA085**  
**Service Instruction Autorisation Droits des Sols (A.D.S.)**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, la majorité** (32 POUR, 11 ABSTENTIONS).

**Article 1 – Création d'un service**

PROPOSE la création d'un service instructeur des Autorisations Droits des Sols pour le compte des communes en faisant appel à des agents tant communaux qu'intercommunaux afin d'utiliser les compétences respectives existantes sur le territoire et ce, dans le cadre de conventions de mise à disposition ;

**Article 2 – Moyens techniques**

PROPOSE que l'acquisition du logiciel soit effectué par la Communauté de Communes pour être mis à disposition des collectivités partenaires de l'action ;

**Article 3 – Coût estimatif du service**

PREND ACTE du coût estimatif ;

**Article 4 – Proposition de financement**

APPROUVE le financement du service sur la base d'une répartition au prorata de la population totale ;

**Article 5 – Participation financière définitive**

DE PRENDRE ACTE que le montant de la participation des communes se fera sur la base du prévisionnel ci-dessus les deux premières années et fera l'objet ensuite d'un ajustement chaque année, si nécessaire, au vu du coût réel de l'année précédente.

**Article 6 – Adhésion des communes**

DE SOLLICITER une délibération des communes sur l'adhésion à ce service commun d'instruction des autorisations Droit des sols et de prendre acte que les communes qui ne souhaitent pas adhérer devront gérer elles-mêmes les autorisations ;

**Article 7 - Signature**

DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision.

**Délibération n° 2015CCMA086**  
**Site des Perles – Classement ONF**

CONSIDERANT que le boisement du site des Perles sur la commune d'Averton bénéficie depuis le 16 décembre 1999 du Régime Forestier ; ce qui implique au regard du Code Forestier que l'Office National des Forêts en assure la gestion ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs est propriétaire de la parcelle WX n° 118 qui est physiquement semblable au reste du boisement (parcelle WX n° 124) ;

CONSIDERANT la demande de l'O.N.F. visant à classer la parcelle WX n° 118 sous le Régime Forestier ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau réuni le 7 mai 2015 ;

**Il est proposé au Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

**Article 1 – Classement**

APPROUVE le classement de la parcelle WX n° 118 sous le Régime Forestier.

**Article 2 - Signature**

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision.

**Délibération n° 2015CCMA087**  
**Tourisme – Belvédère – Accompagnement C.A.U.E.**

CONSIDERANT que le C.A.U.E. propose une convention d'objectifs à la C.C.M.A. en vue de la mise en valeur du Mont des Avaloirs

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau réuni le 7 mai 2015 ;

### **Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

#### Article 1 – Convention

APPROUVE l'accompagnement par le C.A.U.E. dans le cadre de la réflexion relative au projet de valorisation du Mont des Avaloirs, site culminant de l'Ouest moyennant une participation financière de 1 000 € ;

#### Article 2 - Signature

DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision.

### **Délibération n° 2015CCMA088**

#### **Maison de Santé Pré en Pail – Esquisse**

### **Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

#### Article 1 : Esquisse

PREND ACTE de l'esquisse proposée par le Cabinet de Maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de construction d'une maison de santé à Pré en Pail ;

#### Article 2 : Observations

D'EMETTRE les observations à soumettre au Comité de Pilotage et au Maître d'œuvre.

### **Délibération n° 2015CCMA089**

#### **RAM Enfance Jeunesse – Tarification - Précision**

Membres en exercice .....	46	Membres présents .....	40	Quorum .....	23
Nombre de procuration.....	3	Membres votants.....			43

VU l'Arrêté Préfectoral n° 2013143-008 du 23 mai 2013, modifié, portant création de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs (C.C.M.A.) ;

VU la délibération n° 2014CCMA225 en date du 18 décembre 2014 portant tarif pour le service Enfance

### **Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

#### Article 1 - Précision

PRECISE que le tarif applicable à une semaine comportant un ou plusieurs jours férié, et celui des camps d'une durée inférieure à cinq jours reste le tarif fixé par délibération n° 2014CCMA225 du 18 décembre 2014, ramené au prorata du nombre de jours d'accueil effectif.

#### Article 2 - Signature

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision.

### **Délibération n° 2015CCMA090**

#### **Déchets – Opération « Encourager la Prévention des Déchets »**

VU la Délibération n° D2009-171 du 8 décembre 2009 validant l'accord cadre de partenariat du Programme Local de Prévention des Déchets ;

CONSIDERANT que la Collectivité peut bénéficier d'une aide « Encourager la prévention des déchets » auprès du Conseil Départemental ;

### **Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

#### Article 1 - Subvention

SOLLICITE une subvention de 30 % auprès du Conseil Départemental de la Mayenne sur les opérations de prévention au titre de l'année 2015.

Article 2 : Plan de Financement

APPROUVE le plan de financement prévisionnel prévu pour l'acquisition d'outils de communication et la mise en œuvre d'opérations de sensibilisation

Article 3 - Signature

DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision.

**Délibération n° 2015CCMA091**

**Déchets – Engagement extension consignes de tri plastiques**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Article 1 : Avis

APPROUVE la participation de la collectivité à cet appel à candidature ;

Article 2 : Extension des consignes de tri

S'ENGAGE à mettre en place l'extension des consignes avant le 31 mars 2016, en optimisant l'organisation et les coûts de pré-collecte et de la collecte selon le plan d'action décrit dans le dossier ;

Article 3 : Centre de tri

S'ENGAGE à disposer d'un centre de tri apte à recevoir le nouveau flux et à respecter les standards par matériau au plus tard le 31 mars 2016 ;

Article 4 : Traçabilité

S'ENGAGE à assurer la traçabilité complète des flux (collecte, tri, recyclage) ;

Article 5 : Evaluation

S'ENGAGE à mettre en place une organisation permettant l'évaluation des résultats et la capitalisation d'expériences.

Article 6 - Signature

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision.

**Délibération n° 2015CCMA092**

**Zones d'Activités – vente des parcelles - Précision**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Article 1 – Complément

DE COMPLETER la délibération n° 2014CCMA174 du 16 octobre 2014 en y ajoutant les articles ci-après :

Article 2 : Notaire

*DE DONNER tous pouvoirs à M. le Président pour désigner le notaire dans le cadre des opérations de cession des terrains ;*

Article 3 : Signature

*D'AUTORISER le Président à signer les pièces à intervenir dans le cadre des cessions de terrains sur les zones d'activités, après avis du Bureau.*

### **Délibération n° 2015CCMA092**

#### **Sports – Aide financière commune de Pré en Pail**

CONSIDERANT la demande de la commune de Pré en Pail visant à bénéficier d'une aide financière de la C.C.M.A. dans le cadre de son projet de rénovation de la piste d'athlétisme au niveau du terrain de football ;

CONSIDERANT le niveau de compétition et la renommée de la section « Athlétisme » de l'Association « l'Intrépide » qui regroupe des athlètes de haut niveau de l'ensemble du territoire ;

CONSIDERANT le coût de l'opération estimé à 54 712 € H.T. ;

#### **Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

##### Article 1 - Subvention

OCTROYE une subvention exceptionnelle à la commune de Pré en Pail dans le cadre de cette réhabilitation à hauteur de 10 000 € étant précisé que dans l'hypothèse où la charge résiduelle de l'opération de la commune serait inférieure à 20 000 €, la subvention serait ramenée à 50% du montant H.T.

### **Délibération n° 2015CCMA093**

#### **Compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques dans le cadre du S.D.A.N.**

#### **Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

##### Article 1 – Transfert

APPROUVE le principe du transfert à la Communauté de Communes de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques ;

##### Article 2 – Modification statuts

APPROUVE en conséquence la modification des statuts de la Communauté de Communes par adjonction à l'article 3.G de la compétence :

[Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communication électroniques]

##### Article 3 : Adhésion au Syndicat Mixte

DEMANDE aux communes membres de bien vouloir l'autoriser à adhérer au syndicat mixte départemental compétent en matière de communications électroniques.

### **Délibération n° 2015CCMA095**

#### **AGIR POUR – Convention inter-communautaires**

VU l'Arrêté Préfectoral n° 2013143-008 du 23 mai 2013, portant création et dispositions statutaires de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs ;

VU la délibération n° 2015CCMA007b du 22 janvier 2015 portant inscription de la C.C.M.A. dans le cadre du Dispositif « Agir Pour » de la Région Pays de la Loire pour les actions suivantes :

##### **Plan d'Actions « AGIR POUR »**

N°1 : Ecriture d'une feuille de route pour développer les actions ECPI/Clubs d'entreprises

N°2 : Conception d'un plan d'actions innovation sur l'ensemble du territoire

N°4 : Création d'un fonds participatif citoyen pour l'émergence d'une filière énergies renouvelables

N°5 : Elaboration d'un schéma immobilier et foncier économique et création de pépinières

N°6 : Création de plans de déplacements entreprises

### **Soutenir une agriculture innovante**

N°7 : Appel à projet pour l'extension de l'expérimentation « circuits courts » avec la restauration collective

N°9 : Mise en place de plans bocagers à l'échelle des EPCI pour le soutien de la filière bois énergie

### **Répondre aux besoins en compétence des entreprises**

N°11 : Installation et pilotage d'une cellule opérationnelle visant à fédérer et à coordonner les actions emploi et formation

N°13 : Création d'un réseau de salariés ambassadeurs de leurs métiers auprès des jeunes et de leurs familles

N°14 : Réalisation d'une expertise sur le temps partagé pour accompagner les besoins des entreprises

CONSIDERANT les fiches projets ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau, réuni le 7 mai dernier ;

### **Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

#### Article 1 – Participation C.C.M.A.

APPROUVER la participation de la C.C.M.A. aux actions ci-dessous proposées ;

#### Article 2 – Convention

APPROUVE sur le principe de conventionner avec les structures porteuses de chacune des actions telles que définies dans les fiches ci-dessous.

### **Délibération n° 2015CCMA096**

#### **FINANCES – remboursement anticipé de 4 prêts**

### **Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

#### Article 1 : Remboursement anticipé

APPROUVE le remboursement anticipé, sans indemnité, des prêts ci-dessus mentionnés auprès du Crédit Foncier de France ;

N° emprunt	Montant initial	Capital restant dû au 07/05/2015	Type taux	taux	année
7109468P	135 222 €	93 892.57 €	révisable	5.20%	1996
7027849W	240 092 €	115 831.33 €	fixe	6.50 %	1995
6959445S	243 918 €	101 849.81 €	fixe	6.50 %	1994
4.906.155U	518 327 €	114 192.99 €	fixe	7.00 %	1991

#### Article 2 : Signature

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de cette décision.

### **Délibération n° 2015CCMA097**

#### **Budget Principal – Décision Modificative n° 1**

### **Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

#### Article 1 : Mouvement de crédits

APPROUVE la Décision Modificative n°1 à intervenir au Budget Primitif « Budget Principal » laquelle consiste en un mouvement de compte à compte, sans modification du volume budgétaire.

***La séance est levée à 22 h 30.***